

Faire reconnaître son handicap peut permettre d'être prioritaire dans certaines procédures d'embauche et d'accompagnement à l'emploi. Cela donne également accès à des aides et des conseils spécifiques. Le point sur ce qu'il faut savoir.

## Faire reconnaître son handicap



« travailleur handicapé » par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Sont aussi concernées les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente de la Sécurité sociale ou de

### Obtenir le statut de travailleur handicapé

Pour faire une demande, il faut déposer le formulaire Cerfa N° 13788\*01 à la Maison départementale des personnes handicapées (voir coordonnées ci-dessous) ainsi que les pièces justificatives exigées (dont un certificat médical). Ce formulaire et sa notice explicative sont disponibles auprès de votre Caf, ou bien téléchargeables sur le site du ministère du Travail (voir encadré). Après avoir déposé votre dossier, une visite médicale pourra vous être demandée. La notification finale précisant l'acceptation ou le refus de votre reconnaissance vous sera alors fournie, après un délai d'examen variable selon le contenu de votre dossier ainsi que des particularités locales. Lors du dépôt de votre dossier, il est conseillé de se renseigner sur ces délais auprès de votre MDPH. **Gilles Payet**

### Pour faciliter son insertion dans les entreprises.

**L**es employeurs publics et privés employant vingt salariés et plus ont une obligation d'emploi de salariés handicapés fixée à au moins 6 % de l'ensemble des salariés. En cas de non-respect de ce seuil, des sanctions financières sont prévues.

### Pourquoi faire reconnaître son handicap ?

Cette reconnaissance (et seulement celle-ci), attribuée à toute personne âgée de seize ans ou plus, exerçant ou souhaitant exercer une activité professionnelle, peut donc permettre de faire partie de « publics prioritaires » lors de procédures d'embauche. Elle peut également faciliter l'accès aux contrats dits « aidés » tels que ceux, notamment, prévus dans le

cadre du nouveau contrat unique d'insertion (CUI) qui rassemble les dispositifs du CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour les emplois du secteur non marchand comme ceux proposés par les collectivités territoriales ou les associations loi 1901) et du CIE (contrat initiative emploi, pour les emplois du secteur marchand). La reconnaissance de son handicap permet enfin de bénéficier d'un large éventail d'aides et de conseils de la part des fonds publics et privés chargés de l'insertion des personnes handicapées (voir listes complètes sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) et sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)).

### Qui est concerné ?

Selon l'article L323-3 du code du travail, les personnes pouvant justifier du statut de personne handicapée sont celles reconnues « tra-

vaillant tout autre organisme de protection sociale. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les titulaires de la carte d'invalidité et les titulaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) peuvent prétendre automatiquement au statut de personne handicapée. D'autres personnes peuvent également revendiquer ce statut (liste complète disponible sur le site [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)).

#### Pour aller plus loin

- [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (rubrique Formulaires : Travailleurs et personnes handicapées) : pour télécharger le formulaire unique Cerfa N° 13788\*01 de demande de reconnaissance auprès de la MDPH.
- [www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr) (site de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) : pour accéder à l'annuaire des MDPH.
- [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) : site du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.
- [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) : site du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans le secteur privé.
- [www.questionsdemploi.fr](http://www.questionsdemploi.fr) (rubrique Handicap) : pour poser votre question sur votre recherche d'emploi.